



Dossier de presse

Un engagement pour la préservation des paysages et de la biodiversité des espaces naturels du lac du Bourget

Le Conservatoire du littoral, le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie et la Société des Eaux d'Aix-les-Bains (Unité de production Agromousquetaires) signent ce jour une convention de partenariat.

Engagé depuis 1980 pour la préservation des espaces naturels du lac du Bourget (Savoie), le Conservatoire du littoral a acquis le 29 septembre dernier la « Ferme Gigot », domaine de 56 hectares d'un seul tenant situé sur les hauteurs de ce lac à Brison Saint-Innocent.

La Société des eaux d'Aix-les-Bains (SEAB) a décidé d'apporter une contribution financière significative à l'établissement public pour permettre cette opération foncière.

Parallèlement, elle a également décidé de soutenir le Conservatoire d'espaces naturels de la Savoie, gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral, en lui attribuant une aide sur trois ans.

La convention scelle ce mécénat vertueux et souligne l'intérêt du partenariat entre trois structures différentes (établissement public de l'Etat, association, entreprise privée) et met en valeur leurs engagements respectifs au profit de la préservation des paysages et de la biodiversité des espaces naturels du lac du Bourget.



Pourquoi la SEAB s'engage dans ce partenariat ?

Deux raisons principales qui se rejoignent dans cette action, (à savoir apporter une aide au Conservatoire du Littoral pour acquérir un tènement de 50ha sur le massif de la Chambotte) :

L'impluvium principal de l'eau minérale naturelle Aix les Bains est situé sur le massif de la Chambotte. Bien que le temps de transit de l'eau minérale à travers les couches de roches du massif soit de plusieurs dizaines d'années (au moins 70 ans), il est indispensable, « naturel », de le protéger des risques de pollution.

La SEAB inscrit sa démarche environnementale dans le cadre de la labellisation « Biodiversity Progress » obtenue en 2014. Cette labellisation correspond à une approche « eco-systémique » du fonctionnement de la société : celle-ci utilise des ressources de son environnement (naturel, humain, économique, etc...) et participe à en créer d'autres. Elle est donc en interaction avec les parties prenantes de son écosystème. Lequel comprend, précisément, les bords du lac du Bourget et le massif de la Chambotte que le Conservatoire du Littoral et le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie visent à protéger.

Se faisant, SEAB agit donc autant pour la pérennité de son activité (le sens réel de « développement durable ») que pour celle d'un éco-système qui fournit des bienfaits à l'ensemble de la population locale. Entreprise du territoire, elle exerce sa responsabilité sociétale sur son territoire.

Contact presse :

Le Conservatoire du littoral est un établissement public créé en 1975. Il mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages remarquable sur les rivages maritimes et lacustres. Le Conservatoire assure aujourd'hui la protection de plus de 164 000 hectares sur plus de 700 sites, représentant près de 1 450 km de rivages soit environ 13 % du linéaire côtier.

Le lac du Bourget constitue un ensemble d'exception sur le plan paysager, comme en témoigne son classement au titre des sites en 1937. Il est aussi considéré comme le plus grand lac naturel de France et sa partie sud (Domaine de Buttet et Triangle de Terre Nue) a fait l'objet de mesures de sauvegarde par arrêté préfectoral de protection de biotope (1988). La richesse du lac et de ses milieux attenants en terme de biodiversité a été reconnue sur le plan international via sa désignation au titre du réseau européen Natura 2000 (sites FR8201771 et FR8212004 : Ensemble lac du Bourget – Chautagne – Rhône) et son intégration dans le réseau international de sauvegarde des zones humides RAMSAR (site lac du Bourget – Marais de Chautagne).

Le Conservatoire du littoral est intervenu dès 1980 pour assurer la préservation des espaces naturels les plus importants, au nord et au sud du lac (marais de Chautagne, Domaine de Buttet et Terre Nue).

En 2010, l'Etat a reconnu la nécessité de mettre en place une protection particulière au niveau des roselières lacustres du lac, milieux relictuels en constante régression depuis le milieu du XXe siècle. Des conventions d'attribution ont été signées le 15 juin 2010, visant à confier au Conservatoire du littoral pour 30 ans certaines portions de domaine public fluvial (DPF) afin de préserver les roselières.

A l'heure actuelle, le Conservatoire du littoral a sous sa protection environ 320 hectares de terrains sur l'ensemble des rives du lac du Bourget. La dernière acquisition a porté le 29 septembre 2015 sur 56 hectares (« Ferme Gigot ») sur les hauteurs de la commune de Brison Saint-Innocent (massif de la Chambotte).

la délégation

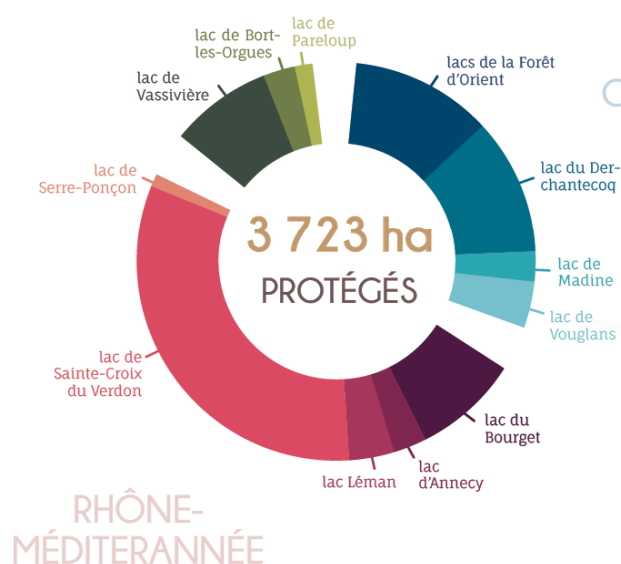
LACS

en quelques chiffres

2016

MASSIF CENTRAL

GRAND EST



MASSIF CENTRAL
512 ha

GRAND EST
1 202 ha

RHÔNE-MÉDITERANÉE
2 007 ha

Rhône-méditerranée

L'année 2015 a été marquée deux acquisitions importantes. La première concerne la «Ferme Gigot», sur la commune de Brison Saint-Innocent (lac du Bourget), un domaine essentiellement forestier de 56 ha d'un seul tenant. La seconde a eu lieu dans les grandes gorges du Verdon, en amont du lac de Sainte-Croix, où un site de 247 ha a été acheté sur la commune d'Aiguines.

lac du Bourget

surface PROTÉGÉE 357,25 ha

surface AUTORISÉE 1 218,50 ha

lac d'Annecy

surface PROTÉGÉE 113,18 ha

surface AUTORISÉE 459,70 ha

lac Léman

surface PROTÉGÉE 152,27 ha

surface AUTORISÉE 378 ha

lac de Sainte-Croix du Verdon

surface PROTÉGÉE 1 339,31 ha

surface AUTORISÉE 4 504,50 ha

lac de Serre-Ponçon

surface PROTÉGÉE 45,90 ha

surface AUTORISÉE 117 ha

M

assif central

Des créations importantes de périmètres ont été récemment réalisées sur la rive auvergnate du lac de Bort-les-Orgues. L'animation foncière commence à porter ses fruits. Sur Vassivière, des négociations sont en cours pour acquérir de vastes domaines forestiers dominant le lac.

lac de Vassivière

surface PROTÉGÉE 340,84 ha

surface AUTORISÉE 799 ha

lac de Bort-les-Orgues

surface PROTÉGÉE 115,15 ha

surface AUTORISÉE 1 110 ha

lac de Pareloup

surface PROTÉGÉE 56,68 ha

surface AUTORISÉE 80 ha

G

rand Est

Les acquisitions se concentrent depuis 2014 sur le lac de Vouglans où les perspectives d'extension des périmètres d'intervention foncière sont intéressantes. La dernière opération d'importance sur les bassins-réservoirs remonte à fin 2013 (464 ha sur la forêt du Grand Orient).

lacs de la Forêt d'Orient

surface PROTÉGÉE 476,65 ha

surface AUTORISÉE 1 232 ha

lac du Der-chantecoq

surface PROTÉGÉE 466,85 ha

surface AUTORISÉE 1 503 ha

lac de Madine

surface PROTÉGÉE 100,06 ha

surface AUTORISÉE 98,40 ha

lac de Vouglans

surface PROTÉGÉE 158,81 ha

surface AUTORISÉE 887,26 ha

Le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie a été créé en 1991. Il est agréé au titre de l'environnement (arrêté du 10 août 1995) et bénéficie d'un agrément conjoint de l'État et de la Région Rhône-Alpes au titre de l'article L. 414-11 du code de l'environnement (arrêté du 4 avril 2013).

Son conseil d'administration est composé d'élus (conseil départemental et communes), d'associations de protection de la nature, d'établissements publics, de l'Etat et de personnes qualifiées. Depuis sa création, son implication sur la zone littorale du lac du Bourget n'a cessé de croître, avec en point d'orgue la réalisation d'un programme LIFE de 1999 à 2002, visant notamment à restaurer le patrimoine de roselières lacustres. Gestionnaire de plus de 1 500 ha dans le département de la Savoie, le CEN Savoie assure également la maîtrise d'ouvrage de nombreuses actions de préservation et de gestion des milieux naturels remarquables dans le cadre du contrat de bassin versant du lac du Bourget.

Une convention de gestion, renouvelée le 6 septembre 2013, lie depuis 1992 le Conservatoire du littoral et le CEN Savoie, ce dernier poursuivant sa tâche de gestionnaire de la quasi-totalité des propriétés de l'établissement public sur les rives du lac du Bourget. Le CEN Savoie s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire dont les compétences complémentaires sont reconnues par l'ensemble des acteurs locaux.

SITES FAISANT L'OBJET D'UNE INTERVENTION FONCIERE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL AU LAC DU BOURGET, GERES PAR LE CEN SAVOIE

Nom du site	Commune	Surface acquise au 01/11/2015	Périmètre autorisé (superficie acquise à terme)
Baie de Chatillon	Chindrieux	0	24
Balcons de Brison Saint-Innocent	Brison Saint-Innocent	56	241
Délaissé de Grésine (DPF*)	Brison Saint-Innocent	4	4
Délaissé de Quissart (DPF)	Brison Saint-Innocent	2	2
Baie de Mémard (DPF)	Aix-les-Bains	7	7
Le Grand Port	Aix-les-Bains	3	3
La Rive du Poète	Tresserve	10	10
Rives sud du Bourget	Le Bourget-du-Lac Viviers-du-Lac	62	56
Triangle de Terre Nue – Les Blaches	Le Bourget-du-Lac Le Viviers-du-Lac	21	39
Domaine de Buttet	Le Bourget-du-Lac	43	46
Bois de Conjux	Conjux	3	3
Baie de Portout	Chindrieux Conjux	1	72
Marais de Chautagne	Chindrieux Conjux Ruffieux	105	708



L'Eau Minérale Naturelle Aix-les Bains Source Raphy St Simon

1- Historique

(source : Publication de la société d'Art et d'Histoire d'Aix-les-Bains – n°33)

Située dans le quartier périphérique de St Simon, connue et appréciée depuis très longtemps, la source est exploitée à partir de 1848 par M. Raphy. Les premiers travaux de protection et d'isolement de l'eau sont entrepris en 1849.

Elle est reconnue eau Minérale Naturelle par le Ministère de la Santé, sur recommandation de l'Académie de Médecine, en 1906. Longtemps utilisée en complément des cures thermales à Aix les Bains, et jusqu'au début des années 1980, elle est à la fois embouteillée et distribuée dans des kiosques au centre de la ville.



A partir de 1986, à la faveur d'un accord entre la ville d'Aix-les-Bains, propriétaire de la source, et le Groupement des Mousquetaires, la Société des Eaux d'Aix les Bains (SEAB) est construite. Seul l'embouteillage se poursuit, de façon plus industrielle. L'établissement est situé à quelques centaines de mètres de la source, captée désormais en profondeur pour une parfaite protection.

2- SEAB

L'entreprise emploie une vingtaine de personnes.

CA : env. 11M€

Sa production en eau minérale : bouteilles PET aux formats 0.5l, 1.0l, 1.5l et depuis fin octobre 2012, 0.75l.

Ce dernier format étant strictement réservé à la restauration.



L'eau minérale est également conditionnée en vaporisateurs aux formats 150 et 400ml (+ 75ml à partir de mai 2015)

Parallèlement SEAB embouteille aussi, depuis 2009, une autre source aux caractéristiques différentes : l'eau de Source des Fées (formats 0.5l, 1.5l et 2.0l).

En 2013, la production totale est de l'ordre de 50 millions de cols.
La ligne d'embouteillage, d'une cadence de 25000bt/h, est récente et donne la capacité de produire au-delà du volume actuel.
L'usine est certifiée Iso 9001 depuis 1997 et IFS v6 (International Food Standard) depuis 2012.
Elle est également agréée Marque Savoie depuis fin 2011 et labélisée « Biodiversity Progress » depuis mars 2014.



L'ancrage local et régional de la société, s'exprime aussi à travers son partenariat avec l'athlète aixois Christophe Lemaitre, quadruple champion d'Europe d'athlétisme.

SEAB est une filiale du Pôle Industriel du Groupement des Mousquetaires.

3- L'Eau Minérale Naturelle Aix les Bains

Très pure, légère, très bien équilibrée en calcium et magnésium, sans nitrates, de pH neutre, c'est une eau qui peut être bue sans restriction par tous, tout au long de l'année.

Elle facilite notamment le fonctionnement rénal, sans appauvrir l'organisme en minéraux essentiels.

Caractéristiques principales :

Equilibre calcium / magnésium

Très faible taux de sodium : recommandée pour les régimes sans sel

Composition moyenne (mg/l) :

Calcium : 68	Bicarbonates : 337
Magnesium : 35	Fluorures : 0.3
Potassium : 2	Sodium : 9
Sulfates : 61	Chlorures : 3.3
Nitrates : <0.1	

Contact presse :

